

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère du Pétrole , de l'Energie et des Mines

Second Projet de Renforcement institutionnel du Secteur Minier (PRISM-2)

Avis à manifestation d'intérêt pour la mission suivante : « accompagnement aux certifications ISO de la SOMIR »

1. La République Islamique de Mauritanie a obtenu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du financement additionnel du Second Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (Credit n° 38101 MAU-composante pétrole) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de consultant (firme) qui sera chargé d'exécuter les services d'assistance à la SOMIR qui est l'institution publique chargée de l'inspection des produits pétroliers liquides et gazeux en Mauritanie.

L'objectif de la mission est d'apporter une assistance à SOMIR pour qu'elle acquiert l'expertise nécessaire à l'accomplissement de sa mission d'inspection dans le secteur aval des hydrocarbures.

2. Les services comprendront notamment les tâches suivantes :
 - i) Proposer un organigramme en adéquation avec la mission de SOMIR ;
 - ii) Assister la SOMIR durant le processus de recrutement du personnel manquant ;
 - iii) Former le personnel du laboratoire;
 - iv) Assister la SOMIR pour obtenir la certification de son laboratoire d'analyse;
 - v) Former les inspecteurs de la SOMIR pour qu'ils soient qualifiés selon le programme de certification d'inspecteur « Pétrole » de l'IFIA (Fédération internationale des sociétés d'inspection) ;
 - vi) Former le personnel technique de SOMIR dans les domaines suivants :
 - l'inspection métal pour le contrôle des épaisseurs ;
 - le mesurage, le jaugeages et le barèmage;
 - la ré épreuve des bouteilles de gaz domestique ;
 - l'étalonnage des volucompteurs ;
 - la vérification des instruments de pesage ;
 - le contrôle des stations services de carburants.



3. Le Directeur du Second Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM-2) invite les cabinets de consultants qui disposent des compétences requises à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations.
4. Le Consultant devra être une firme d'inspection disposant au moins d'une accréditation dans un Pays développé pour l'inspection des installations et des produits pétroliers (liquides et GPL).
5. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les **Directives : Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale , publiées en mai 2004, révisées en 2006 et 2010 .**
6. Les cabinets de consultants intéressés, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d'un tableau détaillée indiquant leurs références pertinentes ; préciser, pour chaque mission, l'intitulé de la mission, son montant en US\$, l'adresse complète du bénéficiaire (téléphone , fax , courriel) et la période d'exécution celle-ci .
7. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir sous pli fermé en deux exemplaires, ou par courriel , à l'une ou l'autre des adresses indiquées au point 8 , au plus tard le jeudi 11 octobre 2012 à 13 h 00, heure locale.
8. Les deux adresses auxquelles seront adressés les dossiers de candidature sont les suivantes :

- **Commission de Passation des Marchés des Secteurs et Services de Base et Industries Extractives (CPMSSBIE)**

Rue 23-015 ,Zone Résidentielle D , lot n°14 Ksar –
Nouakchott- Mauritanie ,

email : cpmssbie@gmail.com

et

- **Second Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM-2)**

M.Samory Ould Soueidatt, Directeur

N°85 MHS-SOCOGIM TVZ ,Nouakchott,Mauritanie

Tél : 222 45 29 32 40 Tel./Fax: 222-4525 68 61, Email :
prism@prism.mr

